

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Le Ministère de l'Éducation Nationale, sis 110, rue de Grenelle - 75007 Paris,
représenté par le Directeur général de l'Enseignement Scolaire en exercice
d'une part,

et

Le Conservatoire National des Arts et Métiers, établissement public à caractère
scientifique, culturel et professionnel sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche et sis 292, rue Saint-Martin - 75003 Paris représenté par
son administrateur général en exercice
ci-après dénommé « le Cnam »
d'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) a été créé par la Convention en 1794 (décret du 19 vendémiaire an III), sur proposition de l'Abbé Henri Grégoire. -Le Cnam est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Doté du statut de grand établissement, le Cnam est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ses trois missions sont la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie, la recherche technologique et l'innovation, et la diffusion de la culture scientifique et technique. Situé à Paris, l'établissement public anime un réseau de 29 centres régionaux associés qui regroupent plus de 150 sites, assurant une large diffusion des enseignements sur l'ensemble du territoire national, y compris outre-mer, ainsi qu'en Europe et à l'étranger.

Consacré à la formation des adultes, le Cnam dispense des formations ouvertes à tous, organisées en unités d'enseignement capitalisables qui permettent des parcours individualisés, diplômants ou non, avec possibilité d'entrée et de sortie à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Les formations, à finalité professionnelle marquée, conduisent à des diplômes d'enseignement supérieur reconnus, nationaux ou homologués, du niveau bac+2 aux diplômes d'ingénieur et de 3^e cycle ou à des certificats ciblés sur des compétences bien identifiées. Ces diplômes sont également accessibles par validation des acquis de l'expérience. Le Cnam propose une offre de formation correspondant au standard LMD (licence, master, doctorat) qui débouche sur des diplômes, des titres et certificats inscrits au répertoire national des certifications professionnelles, des diplômes d'établissement ou le titre d'ingénieur.

Le Cnam s'adresse aux particuliers, à qui il propose des modes de formation compatibles avec leur activité professionnelle (cours du soir et du samedi, cours groupés en journée, formation à distance avec tutorat, contrats d'apprentissage et de professionnalisation), mais également aux entreprises, organisations et collectivités territoriales auxquelles il apporte des réponses adaptées sous forme de stages intra ou inter-entreprises ou de prestations de conseil-ingénierie et d'expertise. Au Cnam, on peut bâtir un parcours modulaire et individualisé, capitaliser ses résultats et progresser à son rythme. Le Cnam a mis au point une gamme de services pour aider les adultes en formation à

réussir : accueil, information, conseil individuel à l'orientation, mise à niveau, accompagnement pédagogique, VAE, bilan de compétences et techniques de recherche d'emploi.

En 2006-2007, on compte 83140 auditeurs inscrits aux cours du Cnam sur tout le territoire dont la moitié sont inscrits en région ; un auditeur sur cinq se forme à distance, grâce aux technologies de l'information et de la communication (Tic). En outre, dans son réseau implanté à l'étranger, le Cnam compte plus de 14200 auditeurs.

Le Cnam développe la recherche technologique et promeut l'innovation autour de laboratoires et de plates-formes intéressantes scientifiques et industriels. Il participe à la diffusion de la culture scientifique et technique, en particulier à Paris grâce au Musée des arts et métiers, à sa bibliothèque et, dans son réseau régional, avec des expositions, manifestations et conférences destinées au grand public.

L'Education Nationale démontre depuis plus de 30 ans ses compétences en matière de formation continue des adultes avec son réseau des GRETA (groupements d'établissements scolaires).

A l'échelon national, au sein de la Direction générale de l'enseignement scolaire et de la sous-direction des formations professionnelles, le bureau de la formation professionnelle continue a en charge l'animation et la coordination de l'activité de l'ensemble du réseau. En appui de cette mission générale, le bureau assure des fonctions de veille stratégique et réglementaire, négocie des partenariats avec les grands comptes, les fédérations professionnelles et les Opcas dont il assure la déclinaison sur l'ensemble du territoire. Il favorise la mutualisation des ressources de l'Education nationale et leur transfert en interne.

A l'échelon régional, cette mission est assurée grâce au relais des Délégués Académiques à la Formation Continue (Dafco / Dafpic), conseillers auprès des recteurs des 30 académies. Le Gip-Fcip, le Cafoc, et le Dava sont les principales structures au service du pilotage de l'activité académique.

Au niveau local, les prestations de formation continue tout au long de la vie de l'Education nationale sont réalisées par 220 Greta (Groupements d'Etablissements). Entités autonomes au plan financier, les Greta s'inscrivent sur le marché concurrentiel de la formation continue tout en conservant une mission de service public.

La réponse formation continue de l'Education Nationale est construite sur mesure et combine, dans un souci permanent d'efficacité, les diverses prestations de conseil, d'ingénierie pédagogique et de formation, de bilan, d'accompagnement, de formation et de validation. GretaPlus, le label qualité Education nationale, garantit la qualité du service rendu.

Avec un chiffre d'affaires de 402 millions d'Euros et 456 500 stagiaires formés en 2007, le réseau des Greta est le premier opérateur national de formation continue.

Objectif du partenariat

L'objectif du partenariat est de rechercher des cohérences et des complémentarités, d'apporter une meilleure lisibilité de l'offre des 2 réseaux en valorisant un service public régional de formation de l'Education nationale, efficace et complet, allant du niveau V au niveau I, à destination de tous les publics.

Ce partenariat prend appui sur un maillage territorial unique du réseau des GRETA et du Cnam, qui renvoie à des vocations convergentes en termes de service apporté à l'ensemble de la population. Il concerne également l'enseignement à distance.

Le partenariat se développera d'abord dans un cadre national entre le bureau de la formation professionnelle continue du ministère de l'Education nationale et le Cnam à Paris puis dans un cadre régional entre les centres régionaux du Cnam et les délégations académiques à la formation continue des rectorats.

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en collaboration entre le Cnam et le réseau des GRETA du ministère de l'Education nationale.

Axes du partenariat

Actions de formations régionales Greta et centres régionaux du Cnam auprès des entreprises et des individus

La collaboration repose sur la formation continue des salariés des entreprises françaises et européennes. Les réseaux Greta et centres régionaux du Cnam décident de présenter une offre globale de formation du niveau V au niveau I ce qui induit de :

- structurer une veille commune sur l'évolution des besoins de formation en région ;
- renforcer la connaissance mutuelle des deux réseaux en mettant en œuvre une communication commune au niveau régional : forum, catalogues communs, plaquettes... ;
- mobiliser les compétences des deux réseaux pour mettre en œuvre des prestations complémentaires entre le réseau des Greta et les centres régionaux du Cnam ;
- harmoniser au niveau régional les pratiques de rémunération des formateurs et convenir préalablement de toute mise à disposition de locaux au niveau des Délégations Académiques et des centres régionaux du Cnam.

2. Actions européennes

Rapprocher et consolider les réseaux Cnam – Greta des correspondants Europe :

- valoriser les résultats des projets européens des deux réseaux (publications communes, site Web,...) en lien avec l'association européenne « Racine » (réseau d'appui et de capitalisation des innovations européennes) et l'agence Europe éducation formation France ;
- participer à l'appui pour l'ingénierie régionale de réponses aux appels d'offre européens (lettre trimestrielle de présentation des appels d'offres et site de mutualisation des ressources) ;
- partager des réseaux européens de partenariat (évaluation des partenariats engagés) ;
- participer à l'appui de l'expérimentation B2i adultes dans le cadre du projet Léonardo e-portfolio et Europass.

2. Formation des acteurs du réseau de la formation continue (Greta)

L'objectif est la constitution d'un réseau régional de formation pour les personnels de l'Education nationale. Les deux parties conviennent d'étudier la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de suivi pour :

- participer à la professionnalisation des acteurs du réseau de la formation continue tant en formation initiale que continue ;
- étudier les conditions de mise en œuvre d'un dispositif de VAE pour les Conseillers en Formation Continue

3. Validation des acquis de l'expérience

Le Cnam et les Dispositifs Académiques de Validation (Dava) souhaitent développer leurs échanges notamment en matière de :

- procédures existantes ;
- modalités d'évaluation ;
- outils utilisés (tic, qualité, ...).

Un travail commun permettra, à partir d'échanges sur les dispositifs respectifs et des réalisations significatives, de produire une méthodologie partagée d'approche et de traitement de demandes collectives (entreprises, administrations, associations, ...).

Pour ce faire, un groupe de travail, piloté par la sous direction des formations professionnelles en charge de la VAE et associant quelques responsables de DAVA ainsi que ceux désignés par le Cnam sera constitué au cours du premier semestre 2009.

4. Développement de la culture scientifique et technique dont les objectifs contribuent à diffuser la culture scientifique et technique auprès des grands publics (jeunes et adultes) et former des usagers cultivés et responsables.

Mise en œuvre et suivi de la convention

La mise en œuvre des axes de collaboration définis dans cette convention donnera lieu à des conventions d'application régionales. Le Cnam et le Bureau de la formation professionnelle continue sont les pilotes du projet et seront chargés du suivi de la présente convention.

Il est mis en place un groupe de pilotage comprenant :

- quatre représentants du Cnam dont deux directeurs de centre régional
- quatre représentants du ministère de l'Éducation nationale, dont deux Dafco ou Daspic

En tant que de besoin, le groupe de pilotage pourra faire appel à d'autres personnes.

Il se réunira au moins une fois par an pour examiner les acquis et les axes de progrès du partenariat.

Durée de l'accord

Le présent accord prend effet à compter de la date de signature. Les actions prévues dans la présente convention sont conclues pour une durée de trois ans. Elles seront renouvelées par tacite reconduction.

Fait en deux exemplaires originaux à Paris, le

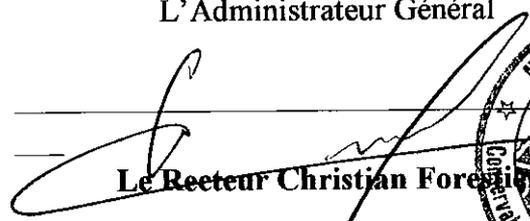
- 8 AVR. 2009

**Pour le Conservatoire national des arts
et métiers**

L'Administrateur Général

**Pour la Direction générale de l'enseignement
scolaire**

Le Directeur Général


Le Recteur Christian Forestier



Jean-Louis Nembrini

